

POLITIQUE

ÉTRANGÈRE

CANADIENNE

89/3



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

Allocution du
très honorable Joe Clark,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
à la clôture de la réunion de suivi
de la Conférence sur la sécurité
et la coopération en Europe

Canada

Vienne (Autriche)

le 19 janvier 1989

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ici cette semaine pour clore des négociations réussies qui, durant plus de deux ans, ont traité de l'éventail des questions connexes essentielles à la sécurité et à la coopération en Europe.

Dans l'allocution que j'ai prononcée à l'ouverture de la Réunion, j'ai indiqué que notre tâche ne serait pas facile - et ce fut effectivement le cas. Par moments, les problèmes ont semblé insolubles; les échanges ont souvent été amers et les négociations, tendues et parfois frustrantes. Nous avons été tentés d'escamoter les questions épineuses, de masquer les différences réelles. Ce n'est qu'en discutant franchement et en affrontant directement nos divergences que nous pouvions espérer voir s'instaurer les changements véritables auxquels nos populations sont en droit de s'attendre.

Depuis que se sont ouvertes ces négociations, notre monde a changé - et généralement pour le mieux. Pour la première fois de l'histoire, un accord permettra d'éliminer toute une catégorie d'armes nucléaires. Les deux superpuissances ont une attitude plus positive l'une vis-à-vis de l'autre et à l'endroit d'institutions multilatérales comme l'Organisation des Nations Unies. Certains conflits régionaux ont été réglés - ou sont en passe de l'être - au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie. Les troupes soviétiques se retirent d'Afghanistan et M. Gorbatchev a offert de procéder unilatéralement à des réductions des forces stationnées en Europe de l'Est. Notre environnement politique est devenu plus positif, plus enclin à la coopération.

Dès les débuts de la Réunion de Vienne, le Canada a soulevé la question fondamentale de la mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre de la CSCE. De façon franche, mais factuelle et équitable, nous avons attiré l'attention sur les manquements. Nous étions en effet convaincus que, si les engagements déjà pris n'étaient pas mieux respectés ou qu'on ne se montrait pas déterminés à améliorer la situation, les nouvelles promesses que nous pourrions prendre risqueraient de rester sans suite. Loin d'être renforcée, la confiance s'en trouverait érodée.

Nous croyions fermement que la Réunion devait faire des progrès réels sur la vaste gamme de questions couvertes par l'Acte final d'Helsinki. Le Canada a participé activement aux travaux menés dans chacune des trois corbeilles en parrainant ou en appuyant les mesures qui s'attaquaient aux questions les plus épineuses. Nous avons poursuivi ces objectifs patiemment, dans un esprit

constructif, et parfois même avec opiniâtreté. Nous étions convaincus que nous mériterions d'être jugés sévèrement par les générations futures si nous ne réussissions pas à tirer le maximum de la Réunion. Cet objectif était partagé par le gouvernement canadien et par les organisations non gouvernementales, ici même et au pays, avec lesquelles nous avons pu collaborer de façon fort constructive.

Petit à petit, et au prix de durs marchandages, le Document de clôture de la Réunion a commencé à prendre forme. Nous avons examiné ouvertement et débattu en détail des sujets qui, s'ils avaient été introduits plus tôt dans une instance de la CSCE, auraient été qualifiés de "prétextes à l'affrontement" ou encore d'"ingérence dans les affaires intérieures". Nous nous rendions progressivement compte que l'occasion à notre portée était encore plus prometteuse que nous ne l'avions espéré, pour peu que nous eussions la volonté et la patience nécessaires pour l'exploiter au maximum.

Nos efforts ont maintenant été couronnés de succès. Le Document de clôture de Vienne est une étape tout aussi marquante qu'opportune dans les relations Est-Ouest et dans l'évolution de l'Europe. Il reflète les changements survenus récemment et les renforce. Il fait avancer de façon significative tous les dossiers couverts par l'Acte final. Le Canada est fier d'avoir contribué à la formulation de certains de ses éléments clés.

Lorsque la Réunion de Vienne s'est ouverte, la Conférence de Stockholm avait tout juste auparavant réussi à convenir d'un ensemble de mesures de confiance et de sécurité d'une grande portée politique et militaire. Mais nous ne savions pas à l'époque quelle serait l'efficacité de ces mesures dans la pratique. Depuis 1986, nous avons pu constater avec encouragement que les parties se conforment de plus en plus à l'esprit et à la lettre du document de Stockholm. Nous avons maintenant la confiance voulue pour croire que nous pouvons accroître davantage encore la transparence et la prévisibilité des activités militaires. Nous souscrivons sans réserve à l'ouverture de négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, qui viennent étoffer les travaux de la Conférence de Stockholm.

Nous avons aussi maintenant la confiance voulue pour nous lancer dans des négociations ambitieuses sur les forces conventionnelles elles-mêmes, qui se tiendront dans le cadre de la CSCE mais seront autonomes - une condition que nous considérons essentielle à leur efficacité. La tâche ne sera pas facile. Le succès des négociations reposera à toutes les étapes sur la franchise et la confiance - deux attitudes qui, à leur tour, seront conditionnées dans une certaine mesure par des développements étrangers au contrôle des armements.

Nous souhaitons tout le succès possible aux négociateurs. Le Canada jouera son rôle à fond. Il se dévouera sans compter à la recherche de solutions novatrices à des problèmes complexes.

Avant de poursuivre, je voudrais dire quelques mots d'un processus qui prendra fin avant que ne s'ouvrent les négociations sur la limitation des armements conventionnels. Les Entretiens sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces ont fait oeuvre de pionnier en cherchant à parvenir à des mesures de limitation des armements conventionnels dans une région cruciale de l'Europe. L'expérience tirée des succès et des échecs durant les nombreuses années qu'ont duré ces entretiens sera utilement mise à contribution dans les nouvelles négociations.

Le Canada attache une très grande importance à d'autres éléments spécifiques du Document de clôture. Ainsi, nous avons obtenu des engagements fermes qui amélioreront les conditions dans lesquelles les hommes d'affaires et les entrepreneurs pourront apporter leur contribution indispensable à la coopération économique. Nous avons raffiné notre engagement à promouvoir les contacts entre hommes d'affaires, acheteurs potentiels et utilisateurs finals, et à publier une information et des statistiques économiques utiles, détaillées et à jour. Ces mesures consolideront la dimension économique de notre coopération et de notre interdépendance croissante. La conférence sur la coopération économique, qui ralliera la participation d'hommes d'affaires et d'experts, sera un premier pas important dans ce processus.

Nous nous réjouissons tout particulièrement de ce que les États participants se soient mis d'accord pour favoriser les contacts directs entre les scientifiques et les institutions et pour respecter les droits de l'homme des scientifiques. Dans ce domaine comme dans d'autres, la liberté de déplacement et les contacts contribuent à diffuser les connaissances et à favoriser la compréhension.

Nous sommes encouragés par le fait que l'importance de la protection de l'environnement a été reconnue. Outre les engagements spécifiques sur la pollution de l'air et de l'eau, les déchets dangereux, la sécurité nucléaire et d'autres mesures que le Canada appuie, nous souscrivons au message essentiel du Document: l'environnement de l'Europe et de la planète est un patrimoine commun dans lequel les gens eux-mêmes ont un enjeu vital et un rôle critique à jouer. Les gouvernements doivent coopérer à sa protection. Mais c'est d'abord et avant tout au dévouement et au sacrifice de citoyens engagés que tient le succès ultime de cette entreprise.

Nous croyons que les progrès que nous avons accomplis dans le dossier du tourisme sont importants. L'élimination des obligations de change minimales rend le tourisme plus attrayant, et la facilitation des contacts entre les touristes et la population locale (notamment en leur permettant de séjourner chez des particuliers) encouragera les contacts entre les personnes et améliorera la compréhension.

Dans la partie traitant des principes, nous avons adopté une déclaration ferme sur le terrorisme et nous avons fait une percée en ce qui concerne l'acceptation du principe du recours à une tierce partie pour le règlement pacifique des différends.

Dans le domaine des droits de l'homme et de la coopération humanitaire, nos réalisations ont été remarquables, tout particulièrement lorsqu'on songe au chemin parcouru depuis la réunion d'experts tenue à Ottawa. Certaines présentent un intérêt particulier pour le Canada; ainsi:

- Nous nous sommes engagés à respecter le droit de tous les citoyens de s'associer et de contribuer activement à la promotion et à la protection des droits de l'homme, et de suivre de près l'exécution des engagements pris par leur gouvernement. Nous avons convenu de n'exercer aucune discrimination à l'endroit de ceux qui se prévalent de ces droits et de veiller à ce que des voies de recours efficaces soient mises à la disposition des personnes qui soutiennent que leurs droits ont été violés. Nous avons par ailleurs reconnu le rôle des particuliers et des organisations non gouvernementales en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme.
- Nous nous sommes engagés à assurer la liberté de religion en permettant aux communautés religieuses d'établir et d'entretenir des lieux de culte, de s'organiser conformément à leur propre structure institutionnelle, de solliciter des contributions financières, et enfin de participer au dialogue public et d'avoir des contacts avec des croyants d'autres pays. Nous avons reconnu le droit de chacun de donner et de recevoir une éducation religieuse dans la langue de son choix, et d'acquérir, de posséder et d'utiliser des publications religieuses et d'autres articles et objets religieux.
- Nous nous sommes engagés à protéger les droits de l'homme des personnes appartenant à des minorités, à promouvoir leur identité ethnique, culturelle et linguistique et leur expression culturelle, et à

permettre les contacts entre ces minorités et les groupes de même ethnie dans d'autres pays.

- Nous nous sommes engagés à veiller à ce que nul ne fasse l'objet d'une arrestation, d'une détention ou d'un exil arbitraires, à améliorer le traitement des détenus et à protéger les personnes contre toute pratique psychiatrique abusive.
- Nous avons pris l'engagement de respecter le droit de chacun à la liberté de circulation à l'intérieur de chaque État et entre les États, et avons expressément reconnu le droit de chacun de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays, l'exercice de ce droit ne pouvant être restreint que de façon exceptionnelle.
- Nous avons convenu de prendre un ensemble de mesures pour lever les obstacles bureaucratiques à la réunification des familles et aux voyages à caractère familial, de publier la législation et la réglementation relatives aux droits de l'homme et de garantir à chacun des voies de recours efficaces, de respecter les souhaits des requérants en ce qui concerne à la fois la durée du voyage et le pays de destination, de lever les restrictions imposées aux déplacements, de veiller à ce que les requérants n'aient pas à souffrir du fait qu'un membre de leur famille ait pu violer la réglementation applicable au contrôle des sorties, de statuer sur les demandes de voyage dans des délais stricts, et de trouver, dans un délai très court, des solutions à toutes les demandes de voyage restées en suspens à la conclusion de la Réunion de Vienne.
- Nous avons reconnu la différence qualitative entre le droit de quitter tout pays et les engagements pratiques se rapportant à la politique d'entrée.
- Nous avons franchi un grand pas pour ce qui est d'éviter que les États invoquent des motifs de sécurité nationale pour imposer des restrictions arbitraires aux personnes désireuses d'exercer leur droit de quitter le pays. Quant aux refuzniks de longue date, il est maintenant convenu que le calcul de tout délai restrictif prendra en compte, à titre rétroactif, le temps écoulé depuis leur dernière participation à des activités touchant la sécurité nationale.

- Nous nous sommes engagés à respecter le caractère privé et l'intégrité des communications postales et téléphoniques, ainsi qu'à permettre aux gens d'écouter des émissions radiophoniques en provenance de l'étranger et de recevoir, publier et diffuser plus librement des informations de toutes sortes. Les chercheurs et les enseignants pourront avoir des contacts directs plus nombreux et un meilleur accès aux documents de recherche.
- Nous avons pris de nouvelles mesures importantes qui garantiront aux journalistes la protection de leur droits et de meilleures conditions de travail, et qui permettront une plus large circulation de l'information et un meilleur accès aux activités culturelles.

Fruit des progrès concrets réalisés quant aux droits de l'homme et aux questions de la troisième corbeille, la Conférence sur la dimension humaine nous apporte un mécanisme pour consolider l'acquis dans ces domaines. Nous sommes heureux que tous les États participants aient accepté de répondre aux demandes d'informations et de tenir des consultations bilatérales afin d'examiner des cas et des situations particuliers. Nous attendons avec impatience les réunions de Paris, de Copenhague et de Moscou, qui nous permettront de poursuivre l'examen de la mise en oeuvre des engagements souscrits, d'étudier des mesures nouvelles visant à étayer les progrès accomplis et de régler des cas et des situations demeurés en suspens. La Conférence et les procédures dont nous sommes convenus garantiront que les droits de l'homme, les contacts entre les personnes et les questions connexes d'ordre humanitaire demeurent au centre du processus de la CSCE et deviennent un élément permanent du paysage politique européen.

Fait symbolique mais important, une des réunions de la Conférence sur la dimension humaine se tiendra à Moscou. Que cette proposition, qui avait d'abord été accueillie avec scepticisme par bien des États participants, ait au bout du compte été envisagée sérieusement et retenue, témoigne des changements intervenus en Union soviétique pendant la durée de la Réunion de Vienne. Ce n'est un secret pour personne que mon pays et d'autres ont passé au crible et critiqué le bilan de l'URSS quant à l'exécution des ses engagements dans le domaine des droits de l'homme. Chacun sait également que le Canada a été parmi les derniers à se laisser convaincre que l'on pouvait envisager une telle proposition. Notre réticence ne tenait ni à la politique ni à l'idéologie. Il s'agissait plutôt d'une question de principes et de pratiques - à laquelle nos citoyens prennent un intérêt direct et personnel, en particulier les nombreux Canadiens originaires d'Europe de l'Est.

Je tiens à établir clairement deux points importants. Tout d'abord, en consentant à la réunion de Moscou, le Canada n'a nullement voulu signifier qu'il n'existe plus aucun problème en Union soviétique quant aux droits de l'homme et aux contacts entre les personnes. Bien au contraire, beaucoup de chemin reste à parcourir. En fait, l'URSS s'est engagée à poursuivre ses efforts au cours des deux prochaines années pour faire de la société soviétique une société plus ouverte et plus démocratique, régie par la règle de droit, et pour garantir les réformes en les institutionnalisant. Nous accueillons ces engagements avec satisfaction et sommes impatients de les voir réalisés.

D'autre part, je veux souligner que le consentement du Canada, donné après avoir discuté de la question avec l'Union soviétique, examiné tous les faits et évalué le bilan de ce pays en fonction de critères que nous savons importants pour les Canadiens, n'est pas simplement un geste d'accommodement ou un geste politique. Il faut plutôt y voir une expression d'espoir devant les améliorations récentes, et un acte de foi quant aux nouveaux progrès qu'apportera l'avenir.

Nous espérons que lorsque nos délégations, de même que les centaines de groupes, de particuliers et de journalistes qu'attirent généralement les réunions de la CSCE, se rassembleront à Moscou en 1991, ce sera dans un climat d'ouverture et de tolérance, propice à un franc échange de vues.

Le Document de clôture de Vienne comporte, en ce qui concerne les droits de l'homme et la coopération humanitaire, une multitude d'autres dispositions qui tiennent compte des intérêts divers de nos peuples. Aux yeux du Canada, elles sont toutes importantes. Ensemble, elles constituent une réalisation marquante. Dans la plupart des cas, elles sont claires et sans équivoque. Nous reconnaissons qu'il y a encore matière à amélioration, mais si elles sont pleinement appliquées par tous les États participants, les mesures dont nous sommes convenus transformeront profondément l'existence de millions de personnes et auront un impact réel sur la confiance et la sécurité en Europe. Permettez-moi à cet égard de vous citer un exemple tiré de notre propre expérience.

Le 7 décembre dernier, de nombreuses collectivités en Arménie ont été frappées par un tremblement de terre dévastateur qui a fait quelque 25 000 morts et des milliers de blessés. Il fut un temps où, confrontés à pareil désastre, l'Union soviétique et certains autres États participants auraient peut-être nié le problème et prétendu n'avoir besoin d'aucune aide. Mais pas cette fois-ci. Des

quatre coins du monde, les offres d'assistance ont afflué spontanément, inspirées par un sentiment naturel de solidarité humaine. Le gouvernement du Canada a fourni des secours pour répondre aux besoins.

Mais ce qui m'a paru le plus remarquable, c'est la réaction des Canadiens. Ceux de souche arménienne se sont portés avec ferveur au secours de leur patrie ancestrale. De nombreux particuliers, animés de leur seul sentiment de fraternité envers les sinistrés, ont donné de l'argent, des vêtements et des fournitures. À Ottawa, alors que les préparatifs de Noël battaient leur plein, j'ai vu des bénévoles consacrer des journées entières à la collecte de fonds. Des préjugés vieux de plusieurs dizaines d'années ont fondu comme neige au soleil. Des milliers de Canadiens ont fait parvenir de l'argent à la Croix-Rouge et à l'ambassade d'Union soviétique. D'énormes avions cargos soviétiques ont atterri à Montréal pour embarquer des tonnes de fournitures, complétant ainsi les livraisons faites en Union soviétique par le gouvernement canadien. Face au désastre, les gouvernements ont coopéré et les gens se sont serré les coudes.

Monsieur le Président, je crois que rien ne saurait mieux confirmer les arguments que nous faisons valoir depuis de nombreuses années. C'est dans les liens entre les personnes, qui naissent tout naturellement des expériences partagées et de la solidarité humaine, que nous trouverons la clé d'un monde pacifique. Lorsqu'on leur dit la vérité et qu'on leur permet de demeurer en contact, les peuples se rejoignent à travers les barrières, et forgent des liens bien plus solides que ceux que les gouvernements pourront jamais nouer. Quand on empêche les gens de voyager, de rendre visite aux membres de leur famille, d'entretenir des contacts normaux, de pratiquer librement leur religion, de parler leur langue ou de pratiquer leur culture -, on engendre la crainte, le ressentiment et l'instabilité. Lorsque tomberont les barrières artificielles et arbitrairement imposées, que les personnes, les idées et l'information pourront circuler sans restrictions et que la liberté ne sera plus un vain mot, alors il n'y aura pas de limite à ce que nous pourrons accomplir.

Certains États participants en ont pris conscience au cours des deux dernières années. Mais nous devons aussi nous rappeler où les changements n'ont pas répondu aux attentes et aux engagements, et ce qui reste à faire. La franchise et l'ouverture d'esprit ont beaucoup contribué au succès que nous connaissons aujourd'hui. Nous devons persister dans cette voie.

Tous les États participants n'ont pas fait les mêmes progrès. Même dans ceux où des réformes sont en

cours, il subsiste des poches de résistance et il n'est pas rare que l'on retombe dans les erreurs du passé. Dans certains pays, les personnes appartenant à des minorités et les croyants continuent d'être harcelés et persécutés; on cherche à nier leurs droits, voire leur existence même, et à faire disparaître leur identité culturelle et religieuse. Les dures restrictions à l'émigration perpétuent dans certains pays les souffrances humaines qu'entraîne la séparation forcée des familles.

Dans certains pays, les gens continuent d'être punis pour avoir voulu exercer leur droit de connaître leurs droits et d'agir en conséquence, pour avoir critiqué leur gouvernement ou pour s'être livrés à des activités prétendument subversives. En fait, au moment même où nous adoptions ce Document de clôture prospectif, un État participant foulait aux pieds, à Prague, ses engagements anciens et nouveaux en se livrant à des actes de violence contre des groupes qui se prévalaient pacifiquement des droits qui leur sont reconnus par l'Acte final d'Helsinki et le Document de clôture de Vienne.

Un autre État participant - au mépris de la tradition et des procédures de la CSCE, et bien qu'ayant donné son consensus à l'ensemble du Document de clôture - a déclaré qu'il n'assumait aucun engagement quant à la mise en oeuvre des dispositions qu'il jugeait "inadéquates". En adoptant cette attitude, le gouvernement de la Roumanie semble vouloir considérer le Document de Vienne comme un éventail d'options parmi lesquelles il choisirait celles qu'il lui conviendrait d'appliquer. À l'évidence, cette interprétation est insoutenable. Nos engagements au titre de la CSCE, élaborés par voie de consensus, sont indivisibles. C'est pourquoi mon gouvernement estime que tous les États participants doivent mettre en oeuvre la totalité des engagements énoncés dans le Document de clôture de Vienne, auxquels nous avons tous souscrit par consensus.

Les gouvernements de ces États devront décider au cours des prochaines années s'ils veulent s'engager dans la voie de la réforme et du renouveau ou s'accrocher à des politiques et à des méthodes non seulement déplaisantes, mais de toute évidence dépassées et inefficaces. Pour sa part, le Canada continuera d'encourager le changement, de critiquer les manquements et de prêcher la levée des barrières. Nous n'avons nullement le désir d'imposer notre système ou nos valeurs à quiconque, mais nous sommes convaincus que la stabilité et la sécurité ne seront assurées en Europe que lorsque tous ses citoyens connaîtront la liberté et la dignité personnelle et se sentiront à l'abri de l'exercice arbitraire du pouvoir par l'État.

Avant de conclure, je voudrais rendre un hommage tout particulier au gouvernement de l'Autriche pour son

hospitalité exemplaire, l'ouverture nouvelle qu'il a su donner au processus de la CSCE et la détermination avec laquelle il a su encourager les progrès à divers moments clés de la Réunion. Je voudrais également me joindre à mes collègues pour exprimer mes remerciements les plus sincères au Secrétaire exécutif, M. Liedermann, et à ses collaborateurs efficaces et courtois pour leur dévouement infatigable. Je voudrais enfin souligner le rôle crucial qu'ont joué nos collègues des pays neutres et non alignés, qui ont offert les services de coordonnateurs compétents et dévoués et se sont acquittés de la tâche difficile et délicate qui consistait à incorporer le fruit de nos discussions dans les diverses ébauches du Document de clôture.

Monsieur le Président, la Réunion de suivi de Vienne nous a apporté un nouveau cadre, de nouveaux mécanismes et de nouveaux moyens pour renforcer la sécurité et la coopération en Europe sur un vaste front. Elle nous a permis de convenir d'un programme équilibré, varié et utile d'activités de suivi au nombre desquelles figurent des réunions innovatrices comme le Forum de l'information à Londres et le Colloque sur l'héritage culturel à Cracovie. La Réunion nous a aussi fourni des critères plus précis pour mesurer la mise en oeuvre des engagements souscrits au titre de la CSCE et encourager de nouveaux progrès. Les possibilités et les défis qui nous attendent sont vraiment énormes. Membre actif et dévoué de la CSCE, le Canada sera au rendez-vous.